



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU mercredi 15 mars 2017 – 20 h 30

FINANCES :

- Vote du Compte de Gestion 2016 du Budget Principal de la Commune
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Principal de la Commune
- Affectation des résultats 2016 du Budget Principal de la Commune
- Vote du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe lotissement les Chênes II
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe lotissement les Chênes II
- Vote du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe lotissement les Chênes III
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe lotissement les Chênes III
- Vote du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe lotissement les Châtaigniers
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe lotissement les Châtaigniers
- Vote du Compte de Gestion 2016 du Budget Assainissement
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement
- Affectation des résultats 2016 du Budget Assainissement
- Vote du Compte de Gestion 2016 du Budget Opérations funéraires
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2016 du Budget Opérations funéraires
- Affectation des résultats 2016 du Budget Opérations funéraires

ECOLE : Calcul du forfait annuel versé à l'Ecole Sainte-Marie

ELUS : Application de l'indice brut terminal pour le calcul des indemnités

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS SEGALI

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES

Séance du 15 mars 2017

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame ALBINET, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur ISNARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur CANIVENQ, Monsieur BOUSQUET, Madame COMBELLES, Madame BLANCHARD

Représentés : Monsieur FRAYSSE par Madame COMBELLES, Monsieur ALZIAR par Monsieur BOUNHOL

Secrétaire : Madame ALBINET Clarisse

Date de la convocation : 08/03/2017

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 17/03/2017

Publié le : 21/03/2017

1 - OBJET : Vote du compte de gestion 2016 du Budget Principal

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2016.

2- OBJET : Vote du compte administratif 2016 du Budget Principal

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		162 491.61		339 905.22		502 396.83
Opérations exercice	1 343 422.53	1 177 227.52	530 273.25	658 035.95	1 873 695.78	1 835 263.47
Total	1 343 422.53	1 339 719.13	530 273.25	997 941.17	1 873 695.78	2 337 660.30
Résultat de clôture	3 703.40			467 667.92		463 964.52
Restes à réaliser	162 847.40	928 834.59			162 847.40	928 834.59
Total cumulé	166 550.80	928 834.59		467 667.92	162 847.40	1 392 799.11
Résultat définitif		762 283.79		467 667.92		1 229 951.71

3- OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du Budget Principal

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	339 905.22
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	127 762.70
Résultat cumulé au 31/12/2016	467 667.92
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	467 667.92
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	467 667.92

4- OBJET : Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe lotissement les Chênes II

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe lotissement les Chênes II pour l'exercice 2016.

5- OBJET : Vote du compte administratif 2016 du Budget annexe lotissement les Chênes II

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				47 500.23		47 500.23
Opérations exercice			39 782.77		39 782.77	
Total			39 782.77	47 500.23	39 782.77	47 500.23
Résultat de clôture				7 717.46		7 717.46
Restes à réaliser						
Total cumulé				7 717.46		7 717.46
Résultat définitif				7 717.46		7 717.46

6- OBJET : Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe lotissement les Chênes III

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe lotissement les Chênes III pour l'exercice 2016.

7- OBJET : Vote du compte administratif 2016 du Budget annexe lotissement Les Chênes III

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		98 644.94		36 868.32		135 513.26
Opérations exercice	43 759.96	42 203.06	47 471.06	45 341.36	91 231.02	87 544.42
Total	43 759.96	140 848.00	47 471.06	82 209.68	91 231.02	223 057.68
Résultat de clôture		97 088.04		34 738.62		131 826.66
Restes à réaliser						
Total cumulé		97 088.04		34 738.62		131 826.66
Résultat définitif		97 088.04		34 738.62		131 826.66

8- OBJET : Vote du compte de gestion 2016 du Budget annexe lotissement les Châtaigniers

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe lotissement les Châtaigniers pour l'exercice 2016.

9- OBJET : Vote du compte administratif 2016 du Budget annexe les Châtaigniers

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		60 000.00				60 000.00
Opérations exercice	13 910.00		13 910.00	13 910.00	27 820.00	13 910.00
Total	13 910.00	60 000.00	13 910.00	13 910.00	27 820.00	73 910.00
Résultat de clôture		46 090.00				46 090.00
Restes à réaliser						
Total cumulé		46 090.00				46 090.00
Résultat définitif		46 090.00				46 090.00

10- OBJET : Vote du compte de gestion 2016 Budget Assainissement

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe assainissement pour l'exercice 2016.

11- OBJET : Vote du compte administratif 2016 du Budget Assainissement

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 874.62		22 431.75		40 306.37
Opérations exercice	43 989.79	46 182.47	75 061.34	84 702.36	119 051.13	130 884.83
Total	43 989.79	64 057.09	75 061.34	107 134.11	119 051.13	171 191.20
Résultat de clôture		20 067.30		32 072.77		52 140.07
Restes à réaliser						
Total cumulé		20 067.30		32 072.77		52 140.07
Résultat définitif		20 067.30		32 072.77		52 140.07

12-OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du Budget assainissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	22 431.75
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	9 641.02
Résultat cumulé au 31/12/2016	32 072.77
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	32 072.77
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	32 072.77

13-OBJET : Vote du compte de gestion 2016 du Budget opérations funéraires

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur LARDEMER avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Budget annexe opérations funéraires pour l'exercice 2016.

14-OBJET : Vote du compte administratif 2016 du Budget opérations funéraires

Le Maire est remplacé par Monsieur BOUNHOL Francis, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				17.27		17.27
Opérations exercice						
Résultat de clôture				17.27		17.27
Restes à réaliser						
Résultat définitif				17.27		17.27

15-OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget opérations funéraires

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	17.27
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Résultat cumulé au 31/12/2016	17.27
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	17.27
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17.27

16-OBJET : ECOLE : Calcul du forfait annuel versé à l'Ecole Sainte-Marie

Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les

dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire.

Pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose pour les élèves de maternelles la continuité de l'ancien principe fixé pour trois ans 2015-2016-2017, correspondant au versement du forfait de l'année précédente revalorisé soit 474.08 € x11 enfants de la commune soit 5 214.88 €.

Pour les élèves en classes élémentaires, Il convient de verser à l'école Sainte-Marie un forfait de 319.74€ par élève de classes élémentaires soit 319.74 € x 35 élèves de Cassagnes-Bégonhès scolarisés à l'école privée soit 11 190.90 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'un forfait de 16 405.78 € à l'OGEC pour les dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée Sainte-Marie de CASSAGNES-BEGONHES.

17- OBJET : INDEMNITES DES ELUS : PRISE EN COMPTE DE L INDICE BRUT TERMINAL POUR LE CALCUL DES INDEMNITES

Suite au [décret n° 2017-85](#) du 26 janvier 2017 , applicable au 1^{er} janvier 2017, modifiant l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, le Conseil Municipal fixe le calcul de l'indemnité du Maire et des Adjoints sur l'indice brut terminal de la fonction publique avec effet au 1er janvier 2017.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS SEGALI

Les différentes commissions de la nouvelle communauté de communes se réuniront dans les prochaines semaines.

QUESTIONS DIVERSES

Dimanche 19 mars 2017 à 12h : Commémoration au monument aux morts

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel

